

**Rapport de la Commission au Conseil intercommunal****Préavis N° 06/2016****Demande de crédit de CHF 443'000.-- TTC, pour la reconstruction et la réhabilitation du collecteur « Granges, N° 31 » dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM sur la Commune de Denens**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :  
Mme Rose Ngo Pem Lissoug, Morges  
MM. Christian Gränicher, Denens, Président-rapporteur  
Reto Dorta, Tolochenaz  
Philippe Henriod, Vufflens-le-Château  
Philippe Pernet, Denens

s'est réunie le mardi 13 septembre 2016 à 18 heures dans les locaux de l'ERM pour examiner le préavis cité en titre.

M. Salvatore Guarna, membre du Comité de direction, M. Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, Mme Valérie Hüsler, Collaboratrice technique au réseau des collecteurs et des STREL étaient présents pour nous accueillir, présenter le préavis et répondre à nos questions ; ce qu'ils ont fait de façon satisfaisante et nous les en remercions.

**Constat et description des travaux**

Comme décrit dans le préavis, la réparation de ce collecteur est absolument nécessaire et urgente. Les défauts majeurs sont : pour la partie du collecteur en béton essentiellement des cassures, des pénétrations de racines importantes et des branchements mal façonnés menaçant le collecteur de s'effondrer. Pour la partie en PVC, ce sont des ovalisations dues aux non enrobages des collecteurs lors de la pose ainsi que des tuyaux mal emboîtés. A cela s'ajoute le fait que la majorité des chambres d'accès sur le collecteur ERM sont mixtes.

Cette réparation sera exécutée en trois tronçons.

Le premier tronçon sera réalisé en aval de la route des Cigognes. Il s'agit de la pose d'un collecteur en polypropylène sur une longueur de 280 mètres ainsi que la création de trois nouvelles chambres d'accès.

Le second tronçon sera réalisé le long de la route des Cigognes en direction du village de Denens sur 130 mètres avec la pose d'un nouveau collecteur en PVC enrobé en béton. La profondeur moyenne des canalisations sera d'environ 4 mètres. Deux nouvelles chambres d'accès y seront construites.

Le troisième tronçon sera réhabilité par une méthode de travail sans fouille appelée « chemisage ». Elle a été choisie pour des questions pratiques et financières. Ce collecteur traverse la zone « les Granges » jusqu'à la route cantonale Lully-Denens. Il sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par trois gainages pour une longueur de 190 mètres. Le procédé du gainage consiste à placer à l'intérieur de la canalisation existante une enveloppe en résine contre les parois du tuyau puis à la durcir afin qu'elle apporte l'étanchéité.

La durée totale des travaux est estimée entre 7 et 8 mois.

### **Coût des travaux et financement**

Le coût estimé des travaux, basé sur les soumissions les plus économiques, revient à CHF 443'000.-- TTC.

### **Subvention cantonale**

Aucun subventionnement cantonal n'entre en ligne de compte pour ces travaux.

### **Participation ERM**

Une participation de 15% de l'ERM par un prélèvement sur le « Fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée, soit un montant de CHF 66'450.-- TTC.

### **Répartition entre les Communes**

L'ouvrage étant à la charge de la seule Commune de Denens, le montant de CHF 376'550.-- lui incombe.

### **Amortissement**

La Commune de Denens a décidé de régler le montant de CHF 376'550.-- en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2018.

### **Remarques**

En 2007, lors de la campagne d'entretien, plusieurs défauts ont été constatés. En octobre 2010, certains tronçons ont été bouchés par des racines. Dans le cadre du planning des investissements, le collecteur « Granges, N°31 » est en priorité « Urgent » soit à réaliser dans une période de 1 à 2 ans.

### **Préavis de la Commission**

Après discussion, la Commission a approuvé la demande du Comité de direction, et, à l'unanimité, est favorable à l'octroi du crédit demandé.

### **Conclusions**

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 06/2016 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

#### DECIDE

d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 443'000.-- TTC**, pour la reconstruction et la réhabilitation du collecteur « Granges, N° 31 » dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM sur la Commune de Denens,

1. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission  
Le Président-rapporteur

Christian Gränicher

Denens, le 23 septembre 2016